



PROJET PEDAGOGIQUE
Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole
HYACINTHE RIGAUD - PERPIGNAN
Primaire

Année 2021-2022
Direction :
Mathieu DALADOIRE
Pauline SALVADOR



PEP 66 DEL

10 Rue Paul Séjourné - BP 22 - 66350 TOULOUGES

Tel : 04.68.62.26.20 - Mail : del@adpep66.org

www.adpep66.org



SOMMAIRE

Introduction

Généralités

La structure ALAE

Le PEDT (Projet Educatif Territorial)

Les objectifs éducatifs

L'accueil des enfants en situation de handicap

Les objectifs généraux et opérationnels

L'organisation

Les activités

La fonction de l'équipe pédagogique

Les réunions

La journée type

Le non négociable

Protocole sanitaire

Conclusion



ADRESSE

Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole
Hyacinthe Rigaud (ALAE)

Boulevard Foment de la Sardane
66000 PERPIGNAN

PROJET PEDAGOGIQUE

Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole

HYACINTHE RIGAUD—PERPIGNAN—Primaire

Année 2021-2022



Introduction

Le projet pédagogique est rédigé pour une période de fonctionnement donnée, auprès d'une tranche d'âge (enfants d'âge primaire) et d'un type d'accueil (accueil périscolaire). Il permet de préciser comment le projet éducatif de l'organisateur est mis concrètement en œuvre dans le cadre de l'accueil concerné. Il décrit les conditions d'organisation et de fonctionnement du centre pour cet accueil ou cette période en prenant en considération l'âge des mineurs accueillis.

Il est ainsi un élément de cohésion de l'équipe d'animation et une sorte de contrat passé avec les familles et les publics accueillis. La qualité de l'accueil éducatif repose sur le projet pédagogique élaboré dans chaque ALAE par le directeur avec les animateurs et la participation des enfants et des parents. Ce projet précise les intentions éducatives, l'organisation de l'espace et du temps de l'enfant, les règles de la vie quotidienne, les activités envisagées, les méthodes et pédagogies d'animation, la formation interne des animateurs, le partenariat, notamment avec l'école, et les moyens mobilisés.

Généralités

Perpignan et le quartier du Moulin à Vent

Perpignan compte une population de 122 334 habitants lors du dernier recensement de 2020.

L'ALAE se déroule dans les locaux de l'Ecole élémentaire Hyacinthe Rigaud située au Boulevard Foment de la Sardane dans le quartier Sud de Perpignan « le Moulin à Vent ».

Le Moulin à Vent est une ville dans la ville, c'est un complexe résidentiel construit en 1962, il est situé au sud de la ville et regroupe une population d'environ 9000 habitants. C'est un quartier qui possède de nombreuses infrastructures : poste, mairie annexe, police, écoles, collège, lycée hôtelier, université et IUFM, logements étudiants, crèche et halte-garderie, parc des sports, centre départemental de l'enfance, centre social et accueils de loisirs, commerces.

L'école Hyacinthe Rigaud

L'école élémentaire Hyacinthe Rigaud est une école d'application composée de 283 élèves répartis dans 12 classes :

- 4 classes de CP-CE1 : $26 + 26 + 26 + 26 = 104$
- 3 classes de CE1-CE2 : $26 + 27 + 28 = 81$
- 4 classes de CM1-CM2 : $25 + 24 + 23 + 26 = 98$
- 1 classe ULIS : 12 répartis en inclusion dans les autres classes

L'école possède également un RASED (Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficultés) composée :

- d'une enseignante chargée de l'aide à dominante pédagogique
- d'une enseignante chargée de l'aide à dominante rééducative
- d'une psychologue scolaire

Par ailleurs, l'école Hyacinthe Rigaud possède :

- Une salle des maîtres
- Le bureau de la directrice
- Une bibliothèque
- Une ludothèque
- Une salle informatique
- Une cour de récréation avec deux préaux
- Des toilettes adultes
- Des toilettes enfants
- Un satellite de restauration

Situation familiale et sociale

Les enfants qui fréquentent l'ALAE sont issus de trois sortes de schéma familial : Parents mariés / Parents divorcés et remariés (famille recomposée) / Famille monoparentale

On constate, durant les temps d'accueil et d'activités, que certains enfants ont quelques difficultés à s'exprimer correctement en langue française et ont également un manque de repères. Ils ont, du coup, des difficultés à s'intégrer dans la vie en collectivité et un manque d'ouverture d'esprit peut se faire ressentir.

C'est pour cela que l'équipe pédagogique veillera, au travers d'activités artistiques, culturelles et sportives, à faire découvrir aux enfants le monde extérieur mais aussi de trouver aux enfants une place dans la collectivité en fixant des règles de fonctionnement et des formules de politesse.

PROJET PEDAGOGIQUE

Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole

HYACINTHE RIGAUD—PERPIGNAN—Primaire

Année 2021-2022



La structure ALAE

Les locaux

Il y a une mutualisation des locaux et des extérieurs avec l'école.

Une salle polyvalente BCD, une ludothèque, une salle de réunion formation, une cour de récréation avec deux préaux, un satellite de restauration, des sanitaires intérieurs et extérieurs, un plateau sportif attenant à l'école et les équipements de la commune (boulodrome, stade, salle de sports).

Le fonctionnement

L'ALAE propose un mode d'accueil de qualité conciliant les contraintes horaires des parents et le respect des rythmes et des besoins des enfants. Les services de l'ALAE sont des temps éducatifs, de détente et d'activités de loisirs complémentaires à l'école.

Les inscriptions sont à la charge des familles et se font auprès des annexes mairies ou du service Direction de l'Action Educative et de l'Enfance de la Mairie de Perpignan. La fiche individuelle de l'enfant est à remettre au directeur de l'ALAE.

L'ALAE fonctionne du jeudi 02 septembre 2021 au jeudi 07 juillet 2022 le lundi, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire.

Accueils et départs échelonnés :

Midi : 11h45 à 12h30

13h30 à 14h00

Soir : 17h00 à 18h15

Temps méridien : de 11h45 à 14h00

Temps du soir : 17h00 à 18h15

La fréquentation

Les effectifs en début d'année s'élèvent à 100 enfants en moyenne pour le temps méridien, 75 pour le soir et 12 pour la garderie de midi. Les enfants vont très rapidement atteindre les 120/130 en temps méridien et 130 en temps du soir.

L'équipe d'animation

- Temps méridien : un directeur, une directrice adjointe, 10 animateurs
- Temps du soir : un directeur et 7 animateurs
- Un concierge est présent sur tous les temps d'accueil.
- Des agents de restauration scolaire interviennent sur le temps méridien.

La santé

L'équipe de l'A.L.A.E. est informée de toute maladie, allergie et régime alimentaire concernant l'enfant afin de prendre les mesures nécessaires : PAI (projet d'accueil individualisé). L'équipe d'animation n'administre pas de médicaments sauf si un PAI le prévoit ou avec la présence d'un certificat médical.

Une trousse à pharmacie avec un registre d'infirmerie est à disposition de l'équipe d'animation.

Les numéros d'urgence sont affichés en cas de problèmes majeurs.

Lorsqu'un enfant se blesse (égratignures, bleus...), des soins sont administrés dans les meilleurs délais et conditions d'hygiène (gants, désinfection, pansement selon le cas).

Un enfant fatigué (mal au ventre, tête...) est pris en compte dès qu'il nous le signale (prise de température, appel téléphonique pour joindre les familles le cas échéant...).

En cas d'urgence (accident, grosse blessure), l'équipe d'animation contacte les services de secours (15, 18, 112), la famille, un imprimé de déclaration doit être obligatoirement rempli et déposé au siège (nature de l'accident, circonstances, témoins...).

Le PEDT (Projet Educatif Territorial)

Le contenu

Ce dispositif émane du Ministre de l'Éducation Nationale, du Ministre de la Jeunesse et des Sports, du Ministre de la Culture et la Communication et du Ministre délégué à la Ville.

Le PEDT a pour objectif de mettre en œuvre un projet éducatif conçu par les partenaires concernés par l'éducation des enfants et des jeunes et à rassembler tous les financements de façon cohérente.

Le PEDT concerne les enfants et les adolescents scolarisés à l'école maternelle, à l'école élémentaire, au collège et éventuellement au lycée.

Les partenaires

Les différents partenaires sont :

- - Les services de l'Etat
- - La CAF
- - Les collectivités territoriales
- - Les fédérations d'éducation populaire
- - Les associations (Fédération des Conseils de Parents d'Elèves, Fédération des Parents d'Elève de l'Enseignement Public)

Les objectifs

Le PEDT s'appuie sur 5 objectifs partagés :

- Privilégier le bien-être de l'enfant par un cadre accueillant où les adultes sont à l'écoute, le mettent en confiance, le valorisent.
- Accompagner chaque enfant dans son parcours d'épanouissement et de réussite en lui donnant la possibilité de découvrir une diversité de pratiques artistiques et culturelles, sportives, scientifiques dans une démarche citoyenne.
- Participer à la construction d'une citoyenneté active notamment par l'apprentissage du vivre ensemble et par l'expérimentation d'actions citoyennes.
- Développer les complémentarités éducatives, mettre en commun les compétences et les moyens pour des actions de qualité.
- Développer les compétences transversales de l'enfant pour favoriser la construction de son esprit critique : créativité, capacité d'expression, appropriation des nouvelles technologies, développement durable.

Les objectifs éducatifs

De la Mairie de Perpignan

Le contenu :

La ville de Perpignan participe, depuis de nombreuses années, au développement dynamique d'un projet éducatif concerté pour renforcer la réussite scolaire, l'intégration et l'épanouissement de tous les jeunes.

La politique éducative s'attache à mettre en cohérence l'action de l'ensemble des co-éducateurs (enseignants, parents, animateurs, intervenants associatifs, agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles, personnel municipal d'encadrement, personnel municipal technique...) au sein d'un Projet Éducatif Local.

Les partenaires : CAF / État / Collectivités territoriales / ACSE

Les objectifs :

La ville de Perpignan a pour objectifs éducatifs les suivants :

- Faire évoluer les modalités de mise en œuvre de l'action publique
 - Structurer le partenariat éducatif et qualifier les acteurs
- Favoriser l'épanouissement des enfants
 - Favoriser la réussite scolaire
 - Permettre une meilleure articulation entre les différents temps de vie de l'enfant
 - Favoriser la diversité des modes d'apprentissage et permettre l'élargissement de l'horizon culturel et éducatif
- Eduquer à la citoyenneté
 - Favoriser l'apprentissage du « vivre ensemble »
 - Favoriser la participation des enfants et des jeunes
- Valoriser le rôle éducatif des parents
 - Favoriser le dialogue entre professionnels et parents
 - Favoriser l'évolution des pratiques professionnelles

De l'ADPEP 66

L'ADPEP 66 souhaite promouvoir au travers de leur projet éducatif :

- La socialisation,
- La solidarité,
- L'éducation à la citoyenneté,
- L'initiative et la créativité,
- L'accession progressive à l'autonomie,
- La recherche d'un équilibre individuel,
- L'ouverture culturelle,
- L'élargissement du champ d'intérêts des enfants,
- L'épanouissement dans la joie du plaisir partagé,
- Le respect de l'environnement,
- L'amitié entre les peuples.

Afin de mettre en œuvre ces objectifs, il est nécessaire de mettre l'accent sur :

- Le respect mutuel et des règles de sécurité,
- La participation de tous aux tâches de la vie quotidienne,
- La prise de responsabilité progressive et compatible avec les possibilités des enfants et la réglementation en vigueur,
- Les initiatives qui conduisent à la solidarité,
- L'apprentissage du respect du cadre de vie et la promotion de la qualité de l'environnement.

PROJET PEDAGOGIQUE

Accueil de Loisirs Associé à l'École

HYACINTHE RIGAUD—PERPIGNAN—Primaire

Année 2021-2022



L'accueil des enfants en situation de handicap

La Municipalité et les associations d'Éducation Populaire adhèrent à une Charte de déontologie pour l'accueil de l'enfant en situation de handicap dans les structures de loisirs. Cette intégration passe par la rencontre avec d'autres enfants « valides » dans le but de faire tomber les barrières dressées par les différences, l'intolérance et la ségrégation dès le plus jeune âge.

Pour cela, l'ADPEP peut faire appel aux associations Mireille Bonnet – Hand'avant66 qui agissent en partenariat pour favoriser un accueil de qualité pour les enfants en situation de handicap dans un lieu d'accueil collectif par le biais d'accompagnement des parents, professionnels et gestionnaires.

Les locaux de la structure ne sont, par contre, pas adaptés à l'accueil de tous les handicaps.

Finalités :

- Réponse humaine à des besoins particuliers en compensation de désavantages liés à des déficiences d'origine motrice, sensorielle, intellectuelle, psychique ou à une maladie invalidante,
- Contribution à la bonne socialisation d'un enfant en milieu ordinaire,
- Développement chez l'enfant de sa capacité d'autonomie, de communication et d'expression,
- Travail en concertation avec l'équipe pédagogique, la famille et les intervenants d'établissements spécialisés.

L'accueil des enfants en situation de handicap est possible selon les moyens mis à disposition et l'handicap de l'enfant.

Par ailleurs, 4 critères ont été retenus pour mesurer l'intégration de l'enfant en situation d'handicap :

- Une équipe d'animation avertie,
- Un enfant à l'aise au sein de l'équipe pédagogique,
- Une famille satisfaite,
- Une non perturbation des autres enfants fréquentant l'ALAE.

Les objectifs généraux et opérationnels

Favoriser l'épanouissement des enfants et la réussite scolaire

- Mettre en place différents projets et activités complémentaires à l'école,
- Proposer des activités culturelles, sportives, artistiques, scientifiques, développement durable, d'expression et de création, en complément des apprentissages scolaires,
- Adapter les activités en prenant en compte les capacités de chacun,
- Prendre en compte les propositions faites par l'enfant,
- Mettre en place des projets innovants afin de permettre à l'enfant de découvrir de nouveaux horizons,
- Créer un climat de convivialité au moment du repas en le laissant manger à son rythme

Respecter le rythme et les besoins des enfants

- Prendre en compte le rythme de vie de l'enfant et être à l'écoute de ses différents besoins,
- Favoriser des temps d'échanges et de discussions pendant les repas et les activités afin de le situer et le guider sur les différents moments d'une journée d'école,
- Mettre en place des rituels et des activités liées à l'utilisation des espaces afin de s'appropriier les lieux,
- Privilégier des adultes référents sur tous les temps

Développer l'autonomie, la socialisation et la responsabilité

La responsabilité :

- Amener l'enfant à penser par lui-même : proposition d'activités culturelles, artistiques, scientifiques pour développer une ouverture sur le monde et développer l'esprit critique, débats pour favoriser l'expression et la citoyenneté, temps de paroles.
- Amener l'enfant à effectuer une fonction par lui-même (attribution de responsabilités, autonomie de l'enfant dans la création de son activité) et à faire des choix (débats, choix de l'activité, self rotatif).
- Amener l'enfant à apporter de l'aide à ses camarades : entraide.
- Amener l'enfant à être coopératif avec le reste du groupe : mise en place de jeux coopératifs, de règles de vie et d'actions de solidarité.
- Amener l'enfant à être citoyen : rappel des droits et des devoirs, mise en place d'actions citoyennes.
- Amener l'enfant à faire des choix : débats, choix de l'activité, self rotatif.
- Amener l'enfant être respectueux des autres et de soi-même : charte du vivre ensemble, sanction éducative, communication avec l'adulte, posture et discours de l'adulte, diverses activités.
- Amener l'enfant à être acteur : proposition d'activités par les enfants, boîte à idées, responsables de groupes, communication, partage du savoir-faire des enfants, temps de parole.
- Amener l'enfant à être responsable de ses actes et de ses paroles : sanctions éducatives réparatrices, conseils d'enfants...
- Amener l'enfant à assumer ses propres choix : l'enfant est prévenu en début d'activité qu'il doit rester jusqu'à la fin de l'activité si celle-ci nécessite plusieurs séances.

L'autonomie :

- Sensibiliser l'enfant aux règles d'hygiène et à être autonome autour du repas : lavage de mains, affichage des règles d'hygiène, mise en place de temps de vie quotidienne pour le passage aux toilettes ou le lavage des dents,
- Amener l'enfant à comprendre le règlement de l'école / de l'ALAE : prise de connaissance du règlement, rappel des règles.
- Amener l'enfant à s'affirmer et à participer activement au projet d'activités : temps de paroles, affichage des plannings d'activités.
- Amener l'enfant à réaliser seul son activité : laisser-faire
- Favoriser l'enfant au choix de l'activité : proposition de plusieurs activités, boîte à idées, temps de parole
- Amener l'enfant à demander de l'aide : relation de confiance avec l'adulte.
- Amener l'enfant à prendre confiance en lui : valorisation, communication avec l'adulte, posture et discours de l'adulte, attribuer des responsabilités.
- Amener l'enfant à apprendre par lui-même : proposition de plusieurs activités, apports de savoir-faire entre enfants, amener la technique, adapter les activités, laisser-faire, montrer l'exemple.
- Amener l'enfant à penser par lui-même : proposition de plusieurs activités, boîte à idées, temps de parole, conseil d'enfants, vote, choix de deux entrées ou desserts au self.
- Amener l'enfant à développer la prise d'initiative en encourageant l'enfant à faire ses propres choix : choix de l'enfant dans son activité, proposition d'activités par les enfants.

La socialisation :

- Amener l'enfant à trouver sa place dans le groupe : définition de rôles.
- Amener l'enfant à s'exprimer, à savoir écouter l'autre et à accepter l'autre dans ses différences : écoute mutuelle, bilan de l'activité.
- Sensibiliser l'enfant aux valeurs du groupe comme le vivre ensemble : apprentissage du savoir être, de jeux collectifs, de la charte du « Vivre ensemble ».
- Amener l'enfant à être acteur dans le groupe : définition des rôles, valorisation, aide au renforcement de leur confiance en soi.
- Veiller à la bienveillance dans le groupe : rappel des règles de vie.
- Sensibiliser les enfants aux droits et aux devoirs : journée des droits de l'enfant.
- Amener l'enfant à s'impliquer dans les actions mises en place par la mairie ou le SIST : APU culturels et scientifiques
- Amener l'enfant à découvrir le monde extérieur : projets d'activités, activités
- Amener l'enfant à respecter les enfants, les adultes et le matériel : temps de paroles avec le respect du temps de chacun.
- Amener l'enfant à accepter l'autre dans ses différences : posture et discours de l'adulte, utiliser l'activité pour montrer que la différence peut enrichir l'autre, sensibilisation.
- Amener l'enfant à se respecter et à respecter l'autre : montrer l'exemple, respect de la charte du vivre ensemble : les enfants sont informés des règles qui doivent être claires et identiques pour tous, respect au niveau du temps de parole.

Développer une cohérence avec tous les partenaires éducatifs

- Développer un partenariat avec l'équipe enseignante, les AVS de la classe ULIS et l'équipe d'animation
- Participer aux conseils d'école
- Participer aux réunions éducatives des enfants de la classe ULIS et des autres classes fréquentant le périscolaire
- Instaurer des temps d'échanges formels et informels avec tous les adultes intervenant auprès d'enfants

Favoriser l'inclusion et la mixité des enfants sur tous les temps

- Veiller aux loisirs des enfants de la classe ULIS en les associant aux autres enfants durant les activités et ainsi permettre à chacun de vivre et d'accepter la différence,
- Adapter l'organisation des différents temps d'accueil et privilégier des animateurs référents pour les enfants de la classe ULIS.

Eduquer à la citoyenneté

- Instaurer des règles de vie et mettre en place des jeux collectifs,
- Ranger le matériel et la salle après chaque activité avec l'enfant,
- Faire participer l'enfant à l'élaboration des règles de vie afin de les comprendre et de les assimiler,
- Favoriser la participation des enfants.

L'intégration des familles à la vie de l'ALAE

- Proposer un accueil chaleureux, souriant et personnalisé.
- Informer les parents des actions de l'ALAE : plannings d'activités affichés, autorisations de sortie...
- Inviter les parents délégués sur l'école lors du spectacle ou de l'exposition de l'ALAE réalisé au dernier trimestre.
- Organiser des rencontres parents/ personnels de l'école pour y permettre un échange (Temps de discussion, interventions réalisés par des professionnels sur des thématiques précises liées à l'éducation).

Enfin, concernant la sécurité physique et affective des enfants, l'équipe d'animation veillera à :

- Etre garant de l'ordre.
- Veiller à ce qu'aucun objet dangereux ne soit à la portée des enfants.
- Adapter les activités à l'âge et aux capacités de chacun.
- Proposer un accueil chaleureux et rassurant pour les enfants.
- Veiller à être discret et rassurant lors des soins prodigués ou lors d'administration de traitement médicamenteux.
- Repérer les enfants à l'écart et insister sur leur intégration.
- Respecter les habitudes alimentaires et pratiques de chacun sans discrimination (Plan d'Accueil Individualisé ou régime végétarien).
- Etre juste envers tous les enfants sans favoritisme.
- Considérer les enfants comme être humain à part entière.

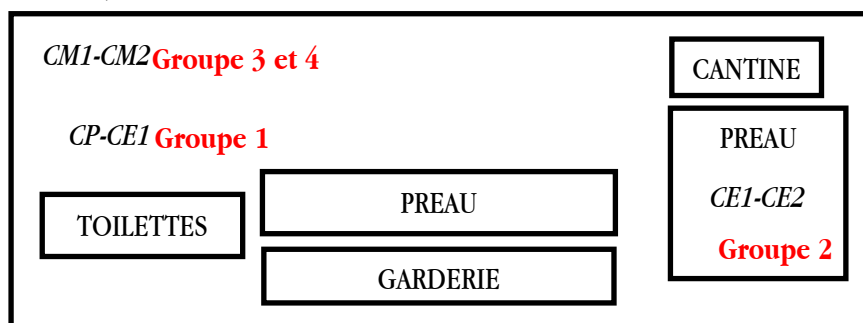
L'organisation

Temps méridien

encadrement : 10 animateurs

11H45 - APPEL :

- Chaque animateur, ayant une classe attitrée, récupère les enfants notés en cantine. Le pointage des enfants à la cantine se fait ensuite par groupe (groupe des CP-CE1, groupe des CE1-CE2 et groupe des CM1-CM2) dans des points de rassemblement dans la cour tels que :



- 1 animateur en garderie jusqu'à 12 H 30

Groupe 1 :

Les animateurs dirigent les enfants vers la cantine dès 11h45. Les 4 classes du groupe 1 mangent par classe puis restent en temps libre jusqu'à 12h30. Ils abordent les projets d'activités de 13h00 à 13h45.

La cour de récréation est divisée en 4 un jeu extérieur est proposé par un animateur, une caisse est également mise à disposition (ballon mousse, élastiques, kaplas, cordes à sauter, échasses)

Un double pointage est effectué à l'entrée du restaurant scolaire par le directeur afin de vérifier et de s'assurer que tous les enfants ont bien mangé.

Deux animateurs sont constamment présents à la cantine afin de s'assurer que les enfants se restaurent correctement et pour veiller au bon fonctionnement.

Il est également vérifié que tous les aliments soient pris sur le plateau et que la moitié du plateau soit mangée.

Groupe 2 :

Le groupe 2 (4 autres classes) reste en temps libre dans la cour jusqu'à 12H30 puis va manger à la cantine à partir de 12h30 jusqu'à 13h00. Ils vont faire, tout comme le groupe 1, les projets d'activités de 13h à 13h45.

Groupes 3 et 4 :

Les groupes 3 et 4 font leurs projets d'activités de 11h45 jusqu'à 13h00 puis vont manger au réfectoire et enfin sont en temps libre avant de rester sous la surveillance des enseignants dans la cour de récréation.

De 13H45 à 13H50 :

Fin des activités, rangement, retour au calme

A 13H50 :

les animateurs ramènent les enfants dans leur classe respective excepté les 4 classes de CM1-CM2 qui restent dans la cour sous la surveillance d'un enseignant.

11H45 à 12H30 et 13H30 à 14H00 :

accueils échelonnés des enfants externes.

Tous les enfants qui fréquentent ces temps d'accueils échelonnés sont systématiquement pointés sur le listing que ce soit au départ ou à l'arrivée.

Temps du soir

Tous les enfants inscrits à l'ALAE sont pris en main et pointés par les animateurs.

Cette année, compte tenu du plan Vigipirate et de la COVID 19, les parents récupèrent leurs enfants à l'extérieur de l'enceinte scolaire.

Une organisation a été établie comme suit :

Le directeur et la directrice adjointe se positionnent dans le sas de la porte de sortie.

A la vue des familles, les directeurs demandent aux animateurs d'appeler les enfants pour rejoindre leurs parents.

Une grande vigilance est apportée au départ : les enfants doivent être remis aux personnes autorisées à les prendre.

Certains enfants peuvent partir seul avec une autorisation parentale mentionnée par écrit.

Cette organisation permet quand-même de faciliter la communication avec les parents afin de pouvoir répondre à leurs questions (encadrement, sécurité, activités, autre...).

17H00 à 18H15 :

Départ échelonné des enfants

17H15 à 18H00 :

Projet d'accompagnement aux devoirs

18h00 à 18h15 :

départ échelonné des enfants

Les activités

Pour chaque cycle, chaque animateur devra réaliser 4 types de projets : les projets à l'année, les projets d'animation propres à l'animateur et les projets en lien avec les enseignants dans le cadre du PEDT mais aussi les projets répondant aux engagements de la Mairie de Perpignan.

Les projets à l'année

Ces projets seront organisés une fois par semaine et sur les 5 cycles pour chaque animateur.

Projet de comédie musicale : chaque tranche d'âge participe à une création de chorégraphies, de chants, de théâtre, de décors, de costumes pour un spectacle de fin d'année si l'évolution de la COVID 19 nous le permet.

Projet jeux d'antan : Sensibiliser et faire redécouvrir aux enfants les jeux d'autrefois Apprendre le respect des règles du jeu (billes, marelles, osselets, cordes à sauter, élastiques, mikado géant, kappla, toupies, cerceaux...).

Projet codage informatique « pensée numérique » : initiation à la programmation informatique par le biais de jeux de société, d'énigmes (activités non branchées) dans un premier temps puis par le biais d'activités branchées dans un second temps. Le but est d'amener l'enfant à comprendre les dessous numériques.

Projet autour du sport : Favoriser la curiosité et faire **redécouvrir une multitude de jeux** sportifs et collectifs qui ne nécessitent pas de lieu d'activité spécifique. Découvrir les principes du jeu et les différents gestes. **Permettre de** développer la concentration de l'enfant, les réflexes et l'esprit d'équipe.

Exemples : Ping-pong, *jeux collectifs avec variante*, Acrosport, Tennis de table, Badminton, Tir à l'arc, Frisbee, Jeux de relais, de piste...

Projet scientifique : Donner à chacun l'envie et la possibilité de découvrir, de comprendre, de s'approprier et de maîtriser ces connaissances évolutives. Favoriser le développement de la curiosité et donner des repères sont les premières étapes pour accéder à la connaissance et à la compréhension. Pour cela, une mallette scientifique est à disposition de l'équipe d'animation.

Projet « Ma cour propre » : Sensibiliser les enfants au respect de la cour d'école (papier de gâteaux et autres...). Des jeux seront mis en place à cet effet pour rendre ludique le nettoyage de la cour : jeux de piste, de relais...

Projet « Raconte-moi une histoire » : Projet mis en place pour les Cp et les Ce1 pour leur donner l'envie de lire et le respect des livres. Visite et lecture à la bibliothèque Jean d'Ormesson (savoir utiliser les livres et le rangement de la bibliothèque). Lecture partagée entre les enfants. Création d'histoires et de poèmes. Un livre sera réalisé sur la fin de l'année et mis à disposition dans la Bcd pour tous les enfants fréquentant l'école.

Projet « Relaxation en musique » : ce projet se réalise tous les jours pour les Cp de 12h40 à 13h00. Cela leur permet de se détendre d'avoir un moment de calme et de lâcher prise avant de commencer les projets. Cela développe aussi la concentration et la gestion des émotions.

Projet du jardin pédagogique : les Cp vont aménager le jardin pédagogique de l'école pour le rendre plus convivial comme la création d'hôtels à insectes, de pancartes et plantation de légumes et d'herbes aromatiques selon la saison. Ils vont également réaliser un livre de recettes à base de légumes.

Projet « Ma ludothèque » : mise en valeur d'un espace de jeux qui rentrent dans la classification ESAR comme par exemple les jeux symboliques, les jeux d'assemblage. Une animatrice sera référente de ce projet.

Projet « Ma BCD » : Une animatrice est également porteuse du projet. Elle va classer les livres en plusieurs thématiques : scientifiques, BD, géographie, contes, albums... L'animatrice veillera au bon fonctionnement.

Projet d'étude et d'accompagnement aux devoirs :

Tous les soirs de la semaine, un temps est consacré aux devoirs, les enfants y passent en général entre 30 et 40 min par jour. Les mardis et les vendredis, les enfants participent également après le temps de devoirs à des jeux de société éducatifs sur les mathématiques et le français.

Par ailleurs, l'ADPEP a décidé de demander une demande d'agrément CLAS : Contrat Local d'Accompagnement Scolaire auprès de la CAF des PO, suite à plusieurs constats :

- Difficultés scolaires qui se traduisent généralement par des résultats insuffisants et peuvent également s'accompagner de comportements difficiles comme une grande passivité en classe ou au contraire de l'agitation,
- Des élèves qui ont du mal à s'organiser et à suivre le rythme régulier de la classe,
- Des élèves anxieux qui ne réussissent pas à obtenir des résultats satisfaisants,
- Des élèves qui s'ennuient en classe.

Les projets d'animation

Ces projets sont mis en pratique deux fois par semaine et seront renouvelés tous les cycles. Voici des exemples de projets réalisés par les animateurs sur la première période :

- Atelier aquarelle
- Initiation tir à l'arc
- Ateliers d'expression (l'expression corporelle)
- Découverte de la langue des signes
- Art manuel en anglais
- Projet Citoyen (temps de parole)
- Projet « Récup et création » (recyclage, collecte)
- Projet Art manuel « Attrape-rêves »
- Projet « L'univers d'Harry Potter »
- Initiation pétanque
- Conseils d'enfants
- Formation 1^{er} secours
- Projet passerelle GS/CP
- projet transversal « Les mini toques » (concours de cuisine)

Enfin, pour chaque fin de période, une fête ou un grand jeu sous forme de stands ou de fête sera organisée.

Les projets en lien avec les enseignants

Ces projets sont réalisés une fois par semaine et seront renouvelés tous les cycles. Au début de l'année, un tableau a été distribué aux enseignants pour connaître les thématiques sur lesquelles ils partent tout le long de l'année et par cycle afin qu'une continuité s'exerce entre l'équipe d'enseignants et l'équipe ALAE.

Exemples : La méditation, Jeux sportifs pour développer le vivre ensemble, Harry Potter, Les sorcières, Les portraits, Le voyage autour du Monde, La mythologie...

Pour tous ces projets, le budget accordé est de 0,15 cts par heure et par enfant. Cela permet de financer le matériel pédagogique et éducatif, le matériel administratif, les intervenants, les produits pharmaceutiques...

Tous les projets mis en place sont susceptibles d'être modifiés en fonction de l'évolution liée à la COVID 19.

Les projets répondant aux engagements de la Mairie de Perpignan

Perpignan a été labellisée "**Perpignan ville amie des enfants**". Elle veut, de ce fait, mettre en exergue les engagements ci-dessous :

Engagement 1 : Assurer le bien-être de chaque enfant à travers une dynamique publique locale favorisant et accompagnant son épanouissement, son respect et son individualité.

- Développer des projets passerelles entre ALM et crèche municipale
- Action CLAS qui vise à offrir au côté de l'école, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'école
- Mise en place d'ateliers avec les parents pour les aider à mieux accompagner leurs enfants dans la scolarité
- Aide aux devoirs
- Projet ma cour propre
- Participation au challenge mini toque
- Projets autour de l'alimentation : équilibre alimentaire

Engagement 2 : Affirmer sa volonté de lutter contre l'exclusion, contre toute forme de discrimination et agir en faveur de l'égalité

- Partenariat avec la bibliothèque Jean d'Ormesson
- Projet de BCD
- Participation aux APU
- Equilibre des effectifs animateurs homme/femme
- Méthodes et outils pédagogiques visant à davantage de mixité
- Intervention d'hommes et de femmes pour parler de leur métier
- Visionnage « Coup de tête » pour enrayer le harcèlement ou la mise en place de fiches de réflexion enfant pour réparer leurs erreurs
- Développement de l'estime de soi

Engagement 3 : Permettre et proposer un parcours éducatif de qualité à tous les enfants et jeunes de son territoire

- Mise en place de projets d'éducation artistique, culturelle et scientifique
- Projets partagés ALAE / Ecole : projets enseignants
- Projet CLAS CODE
- CLAS
- Intervention de l'association Lire et Faire lire

Engagement 4 : Développer, Promouvoir, Valoriser et prendre en considération la participation et l'engagement de chaque enfant et jeune

- Mise en place de Conseils d'enfants
- Mise en place d'espaces de paroles : débats sur la citoyenneté

Engagement 5. Nouer un partenariat avec UNICEF France pour contribuer à sa mission de veille, de sensibilisation et de respect des droits de l'enfant en France et dans le monde

- Participation à la journée des droits des enfant

La fonction de l'équipe pédagogique

Le directeur

- Elaborer et mettre en œuvre le projet pédagogique en lien avec le projet éducatif de l'association et le Projet Educatif Local de la ville de Perpignan,
- Adapter une pédagogie au rythme des enfants,
- Diriger la structure et réaliser les tâches inhérentes à la fonction (gestion du budget pédagogique, comptabilité, planification de l'activité de l'équipe d'encadrement),
- Mettre en place les programmes d'activités en concertation avec l'équipe,
- Participer au recrutement des animateurs occasionnels,
- Participer aux réunions de préparation et de bilan.

La directrice adjointe

- Assurer l'accueil et l'animation des enfants en toute sécurité,
- Assurer le remplacement du directeur en cas d'absence et participer à la mise en œuvre,
- Travailler en partenariat avec le Directeur, le seconder dans son action,
- Coordonner les équipes d'animation et veiller au respect du projet,
- Transmettre un langage, des attitudes, des comportements et à faire repérer les contraintes et les règles de l'organisation de la structure,
- Transmettre des connaissances qui consiste à faire acquérir des savoirs faire aux animateurs,
- Organiser l'accueil et le départ des enfants avec le directeur,
- Suivre et proposer des animations en fonction du projet pédagogique en collaboration avec le directeur,
- Participer aux temps de repas qui sont des temps éducatifs,
- Accompagner les animateurs dans les sorties extérieures.

Les animateurs

- Garantir la sécurité physique et affective des enfants,
- Etre à l'écoute des enfants et répondre à leur demande,
- Etre force de proposition,
- Proposer et Adapter des animations à l'âge des enfants en répondant aux objectifs du projet pédagogique,
- Préparer, mettre en œuvre et réaliser des animations en se donnant les moyens nécessaires à la réalisation des projets,
- Aménager les espaces en fonction des animations et/ou des besoins des enfants dans le respect des règles de sécurité,
- Jouer avec, faire jouer et donner à jouer et laisser jouer en répondant aux demandes des enfants,
- Participer aux temps de repas qui sont des temps éducatifs,
- Participer à l'accueil et le départ des enfants,
- Respecter les enfants en tant qu'individu à part entière,
- Relayer au Directeur ou à l'Adjoint des problèmes survenus au cours de la journée,
- Informer les parents lorsqu'ils sont demandeurs sur la journée de leur enfant.

Les réunions

L'équipe d'animation se réunit tous les lundis après-midi dans la bibliothèque afin d'évaluer ses actions.

- Programmation et élaboration du planning d'activités sur le cycle en cours,
- Bilan de la semaine sur les activités, la vie quotidienne, les relations humaines, les difficultés rencontrées et l'orientation du projet pédagogique,
- Réajustement du fonctionnement, des objectifs et de l'équipe si besoin,
- Préparation d'éventuels évènements, activités à thème, expositions, spectacles,
- Evaluation globale à la fin de chaque cycle (fonctionnement, objectifs, activités...),
- Evaluation individuelle des animateurs,
- Point sur la sécurité : plan Vigipirate, PPMS, réglementation,
- En cas de problème ou de conflits, une réunion ponctuelle sera organisée par la direction de l'A.L.A.E. le jour-même.

Evaluation

- Respect des règles de vie, des locaux, des individus, des horaires
- Fréquence de la participation des enfants,
- Retours des familles, des enfants, de l'équipe technique,
- Bilans réalisés avec les enfants et bilans réalisés avec l'équipe d'animation
- Bilan des objectifs visés.

La journée type

Temps d'accueil du midi

11H45/12h30 : départ échelonné des enfants

Temps méridien

Chaque animateur, ayant une classe attitrée, récupère les enfants notés en cantine à 11h45. Le pointage des enfants à la cantine se fait ensuite par groupe (groupe des CP-CE1, groupe des CE1-CE2 et groupe des CM1-CM2) dans des points de rassemblement dans la cour. Selon le groupe, il est possible que les projets d'activités se fassent soit de 11h45 à 12h30 ou soient de 13h00 à 13h45.

De 13h50 à 14h00, les animateurs ramènent les enfants directement en classe excepté pour les CM1-CM2 qui restent sous la surveillance d'un enseignant dans la cour.

Temps d'accueil de l'après-midi

13h30/14h00 : arrivée échelonnée des enfants

Temps d'accueil du soir

17h00 : Tous les enfants inscrits en garderie vont sur leur groupe respectif

17h10/18h15 : Les parents peuvent récupérer leur enfant

17h00/18h00 : Les enfants sont répartis en 5 groupes pour l'aide aux devoirs (CP, CE1, CE2 et CM1/CM2)

Les mardis et vendredis, des ateliers « mathématique », « français » ou « transversaux » sous forme de jeux ludiques (voir projet pédagogique « étude et accompagnement aux devoirs ») de 17h40 à 18h00

Les mardis et vendredis, 6 CP et 6 CE1 seront pris en charge dans le cadre du projet CLAS dans 2 classes distinctes.

18h00/18h15 : Départ échelonné des enfants

Le non négociable

Le respect de ces règles permet un fonctionnement cohérent de la structure accueillant les enfants, soit :

- Assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants,
- Aucune consommation de cigarettes ou de tout produit illicite,
- Aucune violence physique ni verbale ne sera tolérée,
- L'engagement au respect des règles de la DDCS,
- Respect des horaires de travail,
- Aucune décision personnelle d'animateurs sur le fonctionnement du centre ou le renvoi d'un enfant ne pourra être prise sans aucune consultation avec la direction,
- Assister aux réunions.

Protocole sanitaire pour lutter contre le Covid-19

Espaces utilisés

Les espaces utilisés restent inchangés :

- Réfectoire
- Bibliothèque
- Ludothèque
- Salle de motricité
- Hall d'entrée
- Sanitaires
- Cour de récréation
- Salle RASED si isolement d'un enfant
- Salles de classe

Journée type

Le temps méridien :

Les animateurs se rendront directement dans les classes à 11h45 pour récupérer les enfants inscrits à la cantine.

Ils se regroupent dans la cour à des points précis pour limiter les brassages :

- Les CP-CE1 devant le petit préau des toilettes (Groupe 1)
- Les CE1-CE2 au niveau du grand préau (Groupe 2)
- Les CM1-CM2 au fond de la cour au niveau du jardin pédagogique (Groupes 3 et 4)

L'appel est effectué à ce moment-là.

Chaque groupe est réparti de la manière suivante : le groupe 1 en cantine et disposé autour des tables par classe, le groupe 2 dans la cour et le groupe 3 et 4 dans les salles d'activités pour leur projet d'activités.

La cantine fonctionne en self de 11h45 à 13h15, les repas sont servis sur plateau.

Un animateur, muni d'un gant ou après lavage de mains, servira le pain à tous les enfants.

Le sens de circulation reste inchangé dans la cantine (entrée par la porte de gauche et sortie par la porte de droite).

Après chaque service, les tables seront désinfectées par un animateur.

Garderie :

11h45/12h30 Les enfants sont amenés par les professeurs dans le hall. Le pointage est effectué puis les enfants peuvent jouer sous le préau ou rester dans le hall pour faire des activités.

13h30/13h50 : Les enfants se font noter à leur arrivée. Ils sont dirigés vers leur groupe respectif pour éviter les brassages.

Tous les enfants présents sur l'ALAE se laveront les mains avant la cantine et à 13h45 avant de retourner en classe.

Le temps du soir :

Les animateurs vont récupérer les enfants dans les classes à 17h00. Une animatrice est positionnée dans la cour pour mieux diriger les enfants, par niveau, vers leurs lieux respectifs :

- Cp et ULIS dans une classe
- CP-Ce1 dans la salle de réunion,
- CE1-Ce2 dans la BCD,
- CM1/CM2 dans une classe.

La direction s'occupe de l'accueil à l'extérieur car aucun parent n'est admis dans l'école. Les enfants partent de façon échelonnée.

Port du masque par l'équipe d'animation

Les masques grand public sont fournis par la direction soit un par temps d'accueil. Il est obligatoire et sera porté par l'ensemble du personnel d'animation au contact du public enfant et pendant la circulation au sein des locaux de l'école.

Tous les professionnels devront se laver les mains régulièrement.

Le gel hydro-alcoolique et le savon liquide sera fourni ainsi que des gants à usage unique pour effectuer les soins sanitaires ou autres (une paire de gants = une action).

Les gestes à adopter

Les gestes barrières rappelés dans le référentiel, doivent être appliqués en permanence, partout, par tout le monde :

1. Se laver les mains régulièrement
2. Eternuer et tousser dans le pli de son bras
3. Mettre son mouchoir dans la poubelle et se laver les mains
4. Eviter les embrassades et garder 1 mètre de distance minimum

Le lavage des mains doit être réalisé sous le contrôle d'un adulte : à l'arrivée, avant et après chaque repas, avant d'aller aux toilettes et après y être allé, après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué, autant que besoin, après avoir manipulé des objets possiblement contaminés.

Le lavage des mains :

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible avec une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire.

A défaut de ne disposer de points d'eau en nombre suffisant, l'utilisation d'une solution hydro-alcoolique peut être envisagée, y compris pour les plus jeunes sous le contrôle d'un animateur.

Procédure de gestion d'un cas suspect

En cas de symptômes avec ou sans fièvre chez un enfant :

Les symptômes sont : toux, éternuement, essoufflements, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre...

Conduites à tenir : se référer au directeur de l'ALAE + isolement dans une salle prévue à cet effet : salle RASED + port du masque à l'enfant + prise de température par l'assistant sanitaire.

Les parents seront avertis pour venir le récupérer.

Un enfant suspecté de COVID pourra être accepté à nouveau sur l'ALAE à condition de fournir un certificat médical assurant qu'il ne présente plus de risque pour autrui.

Les locaux

Les locaux devront être aérés de façon régulière et désinfectés après chaque utilisation.

Les portes devront rester ouvertes au maximum pour éviter les contacts avec les points de contact (poignées de porte).

Il est de la responsabilité de l'animateur de nettoyer les points de contact (interrupteur, robinet, poignée de porte...) avec des lingettes désinfectantes que l'association mettra à disposition.

Les agents effectueront le nettoyage / la désinfection des locaux tous les jours après le départ des enfants. Les points de contact et toilettes seront désinfectés.

Protocole sanitaire établi par le directeur de l'école élémentaire

Etabli d'après le protocole national, sous réserve de modifications ultérieures.

Règles générales :

Tous les adultes présents dans l'enceinte de l'école portent un masque à l'intérieur et à l'extérieur et se lavent les mains régulièrement avec du savon ou du gel hydro alcoolique.

Le port du masque est obligatoire pour les enfants à l'intérieur uniquement.

Les gestes barrières sont rappelés aux élèves régulièrement et appliqués en permanence.

Si un membre de l'école (enfant, personnel, parent) vient à être testé positif au Covid19, il devra en informer au plus vite le directeur, M. Bobo.

Organisation matérielle :

Deux créneaux de récréations ont lieu le matin et deux l'après-midi. De plus, la cour de l'école est partagée en deux espaces matérialisés par des barrières et de la rubalise pour limiter le brassage des groupes d'élèves.

Ouverture fréquente des portes des classes et des fenêtres.

Lavage des mains des enfants régulièrement tout au long de la journée.

Entrées/sorties des classes :

Les élèves de cycle 2 (CP, CE1 et CE2) entrent et sortent par la porte principale de l'école. A l'entrée, après une friction des mains au gel hydro alcoolique, ils sont accueillis directement dans leur salle de classe par leur enseignant.

Les élèves de cycle 3 (CM1 et CM2) entrent et sortent par le portail arrière, rue de Saint-Nazaire. A l'entrée, après une friction des mains au gel hydro alcoolique, ils sont accueillis dans la cour sous la surveillance des enseignants.

Précautions à prendre avant de conduire son enfant à l'école :

- surveiller l'apparition de symptômes chez son enfant ;
- avoir une hygiène stricte des mains comprenant le lavage au départ et au retour à la maison ;
- en cas de symptômes évocateurs de la Covid-19 et/ou de fièvre (38°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école. Les parents prennent avis auprès du médecin traitant qui décide des mesures à prendre ;
- ne pas conduire à l'école :
 - Les élèves testés positif au SARS-Cov2 ;
 - Les élèves dont un membre du foyer a été testé positif ;
 - Les élèves identifiés comme contact à risque par la CPAM ;

Lorsque l'enfant n'est pas conduit à l'école, informer le directeur d'école des raisons de son absence.

Elève ou personnel « cas confirmés » dans l'école :

Il appartient aux personnels et aux responsables légaux des élèves d'informer sans délai le directeur des situations de cas confirmé.

L'élève ou le personnel cas confirmé ne doit pas se rendre à l'école avant un délai d'au moins 10 jours :

à partir du début des symptômes pour les cas symptomatiques

et à partir du prélèvement positif pour les cas asymptomatiques.

Si l'élève ou le personnel a toujours de la fièvre au 10ème jour, ce délai est prolongé jusqu'à 48h après la disparition de celle-ci.

Le retour au sein de l'établissement des cas confirmés n'est pas conditionné par la réalisation d'un test PCR ou antigénique⁷.

Fermeture de la classe dès le 1er cas confirmé d'un élève.

La survenue d'un cas confirmé parmi les élèves de la classe entraîne sa fermeture dans les meilleurs délais et au plus tard le lendemain de cette confirmation pour une durée de 7 jours.

Tous les élèves de la classe sont considérés « contact à risque ».

Elève « Contact à risque » :

Les élèves réalisent immédiatement un test de dépistage. Si le test est positif, l'élève devient un cas confirmé. Si le test est négatif, l'élève doit respecter une quarantaine de 7 jours et réaliser un second test en fin de quarantaine.

A l'issue de la période de 7 jours, les parents des élèves devront attester de la réalisation d'un test par l'élève et du résultat négatif de celui-ci. En l'absence d'une telle attestation, la quarantaine de l'élève sera maintenue jusqu'à la production de cette attestation ou à défaut pour une durée de 14 jours.

Personnel « contact à risque » :

S'ils ne justifient pas d'un schéma vaccinal complet et qu'ils n'ont pas contracté la CoVID-19 depuis moins de deux mois, ils procèdent de la même manière que les élèves.

Les personnels vaccinés ou qui ont contracté la CoVID-19 depuis moins de deux mois continuent de se rendre dans leur école. Ils doivent toutefois être testés immédiatement puis 7 jours après le contact avec le cas confirmé

« Contact à risque » sous le même toit que le cas confirmé (élève ou personnel) :

Si l'enfant ou le personnel contact à risque vit sous le même toit que le cas confirmé, un test doit être réalisé immédiatement pour s'assurer que le contact n'est pas déjà un cas confirmé. Le « contact à risque » est en quarantaine. Un nouveau test doit être réalisé 7 jours après la date de guérison du cas confirmé pour lever la quarantaine (soit à J+17).

Les personnels vaccinés ou qui ont contracté la CoVID-19 depuis moins de deux mois continuent de se rendre dans leur école mais ne sont pas dispensés des deux tests.

Conditions de retour en classe après quarantaine des « contact à risque » (élève ou personnel) :

Le retour en classe des personnes « contact à risque » ayant réalisé 7 jours de quarantaine ne peut se faire qu'après obtention d'un résultat de test négatif réalisé au terme de cette période. Les responsables légaux des élèves devront attester sur l'honneur de la réalisation d'un test par l'élève et du résultat négatif de celui-ci. En l'absence d'une telle attestation, la quarantaine sera prolongée jusqu'à la production de celle-ci ou à défaut jusqu'à 14 jours.

Conclusion

Tout animateur en intervenant sur l'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole a le devoir de prendre connaissance du projet pédagogique de la structure. Il doit pouvoir informer les familles qui le souhaitent, du contenu du projet.

La direction comme les animateurs sont garants du projet.

Les familles dont les enfants sont inscrits sur l'ALAE Rigaud ont la possibilité de consulter à tout moment le projet pédagogique.

Ce projet est valable durant toute l'année scolaire. Il peut être modifiable et amélioré selon les besoins.